MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Le chef de bureau du recrutement
et de la formation professionnelle

Affaire suivie par : Mike CHANROUX
Service des ressources humaines
Sous-direction des parcours professionnels
Bureau du recrutement et de la formation professionnelle
Section recrutement
Tél. 01 70 22 92 32 / mike.chanroux@justice.gouv.fr

Paris, le 14 NOV. 2023

NOTE

à

destinataires *in fine*

Objet : Appel aux candidatures de membres de jury pour les recrutements organisés au titre de 2024 par le secrétariat général du ministère de la justice

PJ :

- **La fiche d'inscription 2024 ;**
- **La fiche d'inscription pour les concours communs 2024 ;**
- **Le calendrier prévisionnel des concours et examens ;**
- **Le tableau de positionnement et des profils recherchés ;**
- **L'acte d'engagement du jury ;**
- **La charte d'engagement.**

Le service des ressources humaines du secrétariat général organise tous les ans des concours et des examens professionnels à destination des agents ou futurs agents du ministère de la justice. Ces recrutements ont lieu dans un contexte où la sélection et les modalités de recrutement évoluent vers des critères de plus en plus professionnalisants et où les membres de jury sont amenés à accompagner ces adaptations en adéquation avec les attendus du recrutement pour le ministère de la justice.

Ainsi, chaque année un appel à candidatures est lancé afin de constituer un vivier pour composer les jurys qui entreprendront les recrutements pour l'année à venir. A ce titre, les membres de jury seront mobilisés selon un calendrier prédéterminé, en fonction de leur candidature et de leur profil.

Les membres de jury sélectionnés s'engagent donc à suivre l'entièreté des procédures de recrutement, à la fois sur les épreuves écrites d'admissibilité (conception des sujets, réalisation des grilles de correction, correction des copies, participation à la réunion d'admissibilité) et sur les épreuves orales d'admission (conception des grilles d'évaluation, fixation des attendus, participation aux auditions et à la réunion d'admission).

A cet effet, être membre de jury permet de :

- Partager son expérience et la connaissance de son environnement professionnel ;
- Echanger avec des professionnels dans divers secteurs d'activité du ministère ou d'autres univers professionnels ;
- Garantir le professionnalisme de l'agent recruté ou promu ;
- Identifier d'éventuels futurs collaborateurs ;
- Se questionner sur soi-même et sur ses pratiques ;
- Transmettre un message concernant les compétences et aptitudes attendues dans un contexte mouvant en proposant une grille d'évaluation ;
- Participer à une mission d'utilité et responsabilisante au sein d'un collectif ;
- Enrichir son expérience, ses compétences et son curriculum vitae.

Afin de procéder à l'étude des candidatures, je vous prierai de bien vouloir prendre connaissance des éléments formulés ci-après :

1. Le calendrier

Chaque année, le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels est publié dans l'intranet rubrique secrétariat général/ressources humaines/recrutement et désormais sur la page dédiée internet : https://lajusticerecrute.fr/metiers/devenez-membre-de-jury-au-ministere-de-la-justice.

Il appartient donc aux candidats de s'y reporter et de s'y conformer dès qu'ils sont sélectionnés.

Pour cela, ils disposent également sur les mêmes plateformes d'un tableau de positionnement par rapport au jury recherché et d'un descriptif de la nature des épreuves pour chaque recrutement.

2. La fiche d'inscription

Afin de permettre l'étude de sa candidature, le membre de jury postulant devra transmettre sa fiche de candidature (format Excel) complétée des sessions qui l'intéressent et validée par la voie hiérarchique (format Excel conservé ou format PDF numérisé).

La fiche d'inscription devra être également accompagnée d'un curriculum vitae actualisé. Les agents candidats ont la possibilité de se positionner sur plusieurs examens professionnels et concours au titre de l'année en cours.

A titre informatif, des recherches de membre de jury peuvent s'effectuer de manière ciblée auquel cas une page dédiée sera ouverte dans l'intranet avec le calendrier des opérations et une fiche d'inscription spécifique à compléter (format Word).

La fiche d'inscription et le curriculum vitae devront être adressés sur la boîte structurelle dédiée : candidaturejury.sg@justice.gouv.fr, **au plus tard le 23 février 2024**.

13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

3. L'engagement

L'acte de candidature en tant que membre de jury est un engagement professionnel au bénéfice des collègues ou futurs collègues du ministère de la justice.

Afin de matérialiser cet engagement, il est demandé aux candidats membres de jury de prendre connaissance de la charte d'engagement disponible sur les plateformes (lajusticerecrute.fr et intranet) et de compléter, dater et signer l'acte d'engagement consultable et téléchargeable sur les mêmes supports.

L'acte d'engagement devra être transmis avec la fiche d'inscription (format Excel) et le curriculum vitae sur la même adresse : candidaturejury.sg@justice.gouv.fr

A noter, l'acte d'engagement est directement inclus sur la fiche d'inscription (format Word) lors d'un appel à candidatures ciblé dans l'intranet.

4. Les concours nationaux à affectation locale

Le ministère de la justice participe aux concours communs pour les recrutements dans le premier grade du corps des secrétaires administratifs et le deuxième grade d'adjoints administratifs chaque année en lien avec le ministère de l'Education nationale.

Les candidats ont ainsi la possibilité d'effectuer une inscription dans le rectorat où est organisé le concours afin de se rapprocher de sa résidence personnelle ou de préserver ses liens familiaux, les affectations ayant lieu dans les ressorts concernés auprès des ministères participants.

A cet effet, il est demandé la transmission d'un vivier de membres de jury au prorata du nombre de postes offerts dans chaque ressort. Ainsi, le bureau en charge du recrutement constitue un vivier avec les candidats intéressés en lien avec ses interlocuteurs régionaux dans les départements des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) pour transmission auprès des services des rectorats d'académie.

De préférence, il est demandé aux candidats de se positionner auprès du chargé de formation et de recrutement au sein des DRHAS du ressort dans lequel il se trouve, et ils ont également la possibilité de candidater directement auprès du BFRP à l'adresse suivante : candidaturejury.sg@justice.gouv.fr en joignant la fiche de positionnement pour ces concours : externe et/ou interne et choix des options pour l'épreuve de questions à réponse courte pour les concours de secrétaires administratifs.

En outre, il est prévu l'instauration d'une commission nationale de proposition des sujets pour les deux concours dans les deux voies d'accès, les ministères sont donc invités à constituer et proposer des sujets. Le ministère de la justice est en mesure de faire des propositions chaque année auprès de la commission nationale et que ses sujets soient retenus. A cet égard, les candidats sont invités à se positionner pour faire partie d'une des commissions de constitution des sujets en interne et qui auront lieu courant février 2024.

13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

5. Les indemnités jury

Les membres de jury sont indemnisés sur la base des barèmes et des forfaits fixés par l'arrêté du l'arrêté du 31 août 2011 modifié portant application du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice.

Dès réception de cette note, je vous serai reconnaissant de bien vouloir en assurer sa diffusion la plus largement possible dans les services relevant de votre compétence, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, auprès de la Cour de cassation, de la Grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur, des établissements publics et les écoles de service public (ENM, ENAP, ENG, ENPJJ) relevant du ministère de la justice.

Le chef de bureau du recrutement
et de la formation professionnelle

Jérémie MEURISSE

13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

Liste des destinataires

Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice

Madame la sous-directrice des ressources humaines de la magistrature

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur adjoint des ressources humaines et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet et leurs adjoints

Monsieur le chef du bureau du cabinet

Madame la contrôleuse budgétaire et comptable ministérielle

Madame la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes

Pour le secrétariat général :

Monsieur le chef de cabinet de la secrétaire générale

Monsieur le chef du service des ressources humaines (SRH)

Monsieur le chef du service des finances et des achats (SFA)

Monsieur le chef du service du pilotage et du soutien de proximité (SPSP)

Monsieur le chef du service de l'immobilier ministériel (SIM)

Madame la cheffe du service de l'expertise et de la modernisation (SEM)

Monsieur le chef du service du numérique (SNUM)

Monsieur le chef du service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV)

Monsieur le chef de l'agent nationale des techniques d'enquête numériques judiciaires (ANTENJ)

Mesdames et Messieurs les délégués interrégionaux

Monsieur le chef de la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)

Monsieur de la chef de la délégation à l'information et à la communication (DICOM)

Monsieur le haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint

Monsieur le directeur du programme procédure pénale numérique